



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 8 avril 2022

Communiqué de presse

Mise en garde des consommateurs - Retrait et rappel de produits

Différents produits de la marque KINDER

(Kinder surprise, Kinder surprise Maxi, Schoko-Bons et Kinder Mini Eggs)

APPLICATION A TOUTES LES DATES DE PEREMPTION

L'ensemble des produits de gamme Kinder issus du site de production Ferrero d'Arlon est aujourd'hui rappelé.

Toutes les références concernées faisaient déjà l'objet d'un retrait-rappel en France depuis le 4 avril, pour certaines dates de péremption.

Désormais ce sont tous les produits de marque Kinder qui sont rappelés, indépendamment de leur date de péremption

- Kinder Surprise 20g (par un, par trois, par quatre et par six) et 100g ;
- Kinder Schoko-Bons lait 125g, 150g, 200g, 300g, 330g, 350g, 480g et 500g et Kinder Schoko-Bons White 200g et 300g ;
- Kinder Happy Moments 191g, 242g, 347g et 400g ;
- Kinder Mini Eggs noisette, cacao, lait et Kinder Mini Eggs mix ;
- Kinder Mix : Sac 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g, Voiture 125g.

Tous ces produits sont rappelés **sans considération de date DDM** c'est à dire quelque soit les dates de péremption indiquées sur l'emballage.

**Il est demandé aux personnes détenant ces produits
de ne pas les consommer et de les jeter immédiatement.**

Munis d'une photo de l'emballage avec les références du produit (Date Limite de Consommation, numéro de code barre), les consommateurs peuvent appeler le numéro de téléphone mis à disposition par l'entreprise pour obtenir un remboursement (0800653653) ou la contacter à l'adresse suivante : contact.fr@ferrero.com :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux souvent accompagnés de fièvre dans les quarante-huit heures qui suivent la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être aggravés chez les jeunes enfants, les sujets immunodéprimés, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant sans délai en lui signalant cette consommation. Par ailleurs, afin de limiter la transmission de personne à personne (en particulier au sein des foyers avec de jeunes enfants), il est recommandé de bien se laver les mains avec eau et savon après être allés aux toilettes, après avoir changé son enfant, et avant de faire la cuisine.

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**